



**Commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

# *Communiqué*

*Pour publication immédiate*



**Stéphane Marcil et Danielle Dénommé (enseignants en santé), Serge Lacourcière (directeur des deux CFP de la CSHBO), Diane Nault (présidente) et Harold Sylvain (directeur général).**



Les élèves de la présente cohorte d'APES.

## FORMATION PROFESSIONNELLE

# Santé : deux nouvelles formations qui auront un impact considérable

**MANIWAKI, LE 5 SEPTEMBRE 2013-** Les deux nouvelles options obtenues par la formation professionnelle à la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais auront un impact certain sur le milieu.

Ces deux options sont les formations d'Assistance à la personne en établissement de santé (APES) et Assistance à la personne à domicile (APAD). Les deux centres de formation professionnelle de la commission scolaire (dans la Vallée de la Gatineau et dans le Pontiac) pouvaient les offrir auparavant, mais il fallait d'abord solliciter d'autres commissions scolaires, puisque la CSHBO ne possédait pas ces cartes. C'est maintenant fait et les deux cartes appartiennent à la commission scolaire.

L'obtention de ces deux options a fait l'objet d'une conférence de presse le jeudi 5 septembre, aux locaux du CFP-VG. «Nous sommes réunis ici pour souligner un événement de taille, le genre d'événements qui ne se produit pas souvent au cours d'une

année. En fait, ce genre d'événements ne se produit pas souvent au cours d'un mandat de présidente. En effet, il est rare que l'on puisse annoncer l'obtention, non pas d'une mais de deux cartes permanentes en formation professionnelle», de dire la présidente de la commission scolaire, Diane Nault.

Pour sa part, le directeur des deux CFP, Serge Lacourcière, a expliqué l'impact de ces deux formations. D'abord, il faudra des investissements de 200 000 \$ pour aménager des locaux pour la formation d'APAD à Maniwaki, avec une première cohorte qui débutera en septembre 2014. La formation d'APAD sera aussi implantée dans le Pontiac, à une date ultérieure.

«L'investissement est considérable, parce qu'il faut bâtir l'équivalent d'une résidence privée à l'intérieur de l'école, afin de recréer des conditions réalistes pour les élèves. Il faut aussi prévoir des locaux pour la partie académique, acquérir du matériel spécialisé, etc.», de dire M. Lacourcière.

L'introduction de l'APAD permettra aussi de mieux répondre aux besoins du réseau de santé dans les deux régions couvertes par la commission scolaire. Le fait de pouvoir étudier ici dans ce domaine aura aussi des incidences positives au niveau de la rétention des élèves (lorsque des élèves doivent aller ailleurs pour une formation, ils ne reviennent pas toujours), de leur sentiment d'appartenance et de leur niveau de réussite. De plus, ce n'est pas tous les élèves qui ont les moyens d'aller étudier ailleurs.

Dans le cas de la formation d'APES, les deux CFP pouvaient déjà les offrir, grâce à des ententes avec d'autres commissions scolaires. La différence, ce sera que la CSHBO n'aura plus à emprunter cette carte, ce qui aura un impact financier bénéfique et permettra aussi plus de flexibilité à la mise en place de cette formation.

«Il est important de toujours s'efforcer de s'adapter à la demande. Par exemple, s'il arrive que le centre de santé et de services sociaux nous signale, une année donnée, que les embauches seront moindres qu'à l'habitude cette année-là, il peut être préférable de lancer une cohorte moins nombreuse. Ce genre d'ajustement est facile à faire lorsque nous avons le dernier mot, mais ce n'est pas toujours possible lorsque la carte appartient à quelqu'un d'autre», de dire le directeur.

L'obtention de l'APAD et de l'APES fait suite à l'arrivée récente de deux DEP (formations aboutissant à des diplômes d'études professionnelles), soit cuisine et charpenterie-menuiserie. «En quatre ans, cela fait quatre nouvelles cartes que nous offrons», de dire M. Lacourcière. Et ce n'est pas fini, puisque d'autres formations sont en discussion.

-30-

Source : M. Charles Millar  
Régisseur aux services administratifs et des communications  
Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais  
1 (819) 449-7866, poste 16239  
Site Internet : [www.cshbo.qc.ca](http://www.cshbo.qc.ca)